



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 45, 78, 83, 84, 85, 87 et 89 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Questions relatives à l'information

Questions de politique macroéconomique

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence
internationale sur le financement du développement**

Développement durable

Mondialisation et interdépendance

**Élimination de la pauvreté et autres questions liées
au développement**

Lettre datée du 28 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Communiqué final adopté par les Présidents/Coordonnateurs des sections du Groupe des 77 réunis à Genève les 1^{er} et 2 mars 2005.

Au nom du Groupe des 77, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 45, 78, 83, 84, 85, 87 et 89 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des 77
(Signé) Stafford Neil



**Annexe à la lettre datée du 28 mars 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué final adopté par les Présidents/Coordonneurs
des sections du Groupe des 77, Genève, 1^{er} et 2 mars 2005**

1. Nous, Présidents/Coordonneurs des sections du Groupe des 77, réunis à Genève les 1^{er} et 2 mars 2005 sous la présidence de Stafford O. Neil, Ambassadeur, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77 à New York, nous déclarons pleinement déterminés à faire appliquer le Programme d'action de La Havane et la Déclaration du Sommet du Sud, les deux grands documents d'orientation du Sud, reflet des intérêts et des préoccupations des pays en développement.

2. Nous avons la ferme conviction que 2005 est pour les pays en développement l'année des grands défis, tandis qu'ils se préparent à examiner la mise en œuvre et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres questions, auxquels sera consacrée la manifestation spéciale qui préludera à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le deuxième Sommet du Sud serait donc une bonne occasion de faire progresser les mesures inscrites à l'agenda du développement en faveur des pays en développement et de resserrer la coopération Sud-Sud.

3. Nous reconnaissons que, pour tirer pleinement parti du potentiel du Groupe des 77, travaillant de concert à réaliser nos buts et objectifs communs, il nous faut développer au maximum la coordination entre nos sections. Cela est d'autant plus important que chacune d'entre elles a ses propres compétences, sa propre expérience, et que, si l'on en tire pleinement parti, les avantages seront substantiels pour le Groupe et pour la cause du développement.

4. Nous accueillons avec satisfaction les rapports des sections sur leurs activités et leurs travaux en 2004, et convenons de communiquer plus d'informations pour le site Web du Groupe des 77 et d'échanger régulièrement des renseignements entre sections pour améliorer encore la coordination. Un programme de travail révisé du Groupe des 77 pour 2005 sera publié et adressé aux sections dans la semaine qui suivra cette trente-huitième réunion des sections.

5. Nous avons donc convenu de prendre des mesures précises pour améliorer la coordination entre sections, et notamment :

- D'élaborer et de réaliser intégralement un programme de travail de base intégré pour le Groupe des 77, de manière que toutes les sections puissent faire profiter de leurs compétences les grands processus en cours, sans retards et de façon bien adaptée;
- De ménager, en appoint aux contacts institutionnels officiels, des contacts officieux sur des questions précises entre experts des différentes sections, afin d'encourager la libre circulation des idées et les échanges d'informations, notamment par les télécommunications, ainsi que l'enrichissement du site Web, grâce à la désignation de responsables de la liaison dans les différentes sections;

- De créer un groupe de travail, dont la liaison sera confiée à la section de Genève, pour étudier les propositions avancées à la réunion ministérielle du quarantième anniversaire du Groupe des 77 et de la Chine (Sao Paulo, juin 2004), notamment celles qui ont été diffusées par les organisations internationales compétentes, telles le Centre du Sud, en vue de les mettre en œuvre et de les suivre de manière soutenue;
- D'améliorer la cohérence et l'harmonie des politiques d'ensemble concernant les questions monétaires et financières adoptées par les Ministres des finances et les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77;
- De ménager une interaction étroite avec le Groupe des Vingt-Quatre, surtout à l'occasion de la réunion de printemps du Conseil économique et social, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce;
- De veiller à la mise en œuvre soutenue et à l'amélioration continue des accords obtenus à la réunion des sections en vue d'accroître entre sections et dans les sections la cohérence des politiques;
- De recommander aux ministres des affaires étrangères d'envisager lors de leur prochaine réunion ministérielle d'établir le Groupe des 77 à l'Organisation mondiale du commerce;
- De recommander au Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 pour la coopération économique entre les pays en développement, qui doit se réunir à La Havane du 21 au 23 mars pour sa onzième session, de revoir la composition et le fonctionnement du Groupe des Vingt-Quatre;
- De prier le Groupe des Vingt-Quatre de contribuer à la réflexion sur le fonctionnement des institutions financières internationales, s'agissant du réexamen de la démocratisation et de la participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale.

6. Réunis après la célébration du quarantième anniversaire de la fondation du Groupe des 77, nous réaffirmons énergiquement notre détermination à resserrer la solidarité entre les membres du Groupe. Notre groupe a peiné et lutté pour bâtir un système économique mondial juste et équitable.

7. À ce propos, nous nous félicitons de l'offre généreuse du Gouvernement qatarien d'accueillir le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 à Doha du 12 au 16 juin 2005, ainsi que de l'offre généreuse du Gouvernement cubain d'accueillir la onzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 pour la coopération économique entre les pays en développement du 21 au 23 mars 2005, dans le cadre des préparatifs du Sommet, comprenant notamment le suivi des textes issus du premier Sommet du Sud, ainsi que l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de La Havane, particulièrement en matière de coopération Sud-Sud. Nous soulignons à cet égard l'importance de la participation active des Présidents des sections aux préparatifs du deuxième Sommet du Sud, qui doit avoir lieu à Doha du 12 au 16 juin 2005.

8. Le deuxième Sommet devant se réunir peu avant la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixantième session, nous espérons sincèrement pouvoir, à ce deuxième Sommet, arrêter une position commune visant à

faire progresser la réalisation de nos aspirations communes par l'action collective lors de la réunion de haut niveau.

9. Vu l'ampleur de l'ordre du jour du Sommet du Sud et l'importance de ce qui s'y décidera, il est indispensable que tous les membres du Groupe des 77 y participent au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Afin de tirer le meilleur parti de la sagesse et de l'expérience collectives du Groupe des 77, nous espérons voir des experts de toutes les sections du Groupe des 77 participer aux préparatifs de fond du Sommet du Sud ainsi qu'au Sommet lui-même.

10. Nous nous engageons à apporter un concours de fond, chacun selon ses domaines de compétence propres, aux préparatifs des documents finals du deuxième Sommet du Sud. La section de Genève tient à signaler que sa contribution concernera notamment la notion d'espace des orientations, le système d'échanges commerciaux multilatéraux et les négociations commerciales multilatérales, l'investissement, la dette et la technologie, l'architecture financière internationale, et la nouvelle géographie des relations économiques internationales qui se dessine.

11. Nous sommes satisfaits de la qualité d'ensemble du rapport sur le Projet objectifs du Millénaire, car la conclusion à laquelle il aboutit est que les objectifs sont réalisables à l'horizon 2015, au prix d'un programme plus intensif de coopération économique en partenariat mondial. Nous sommes favorables à ce qui est dit dans le rapport de l'importance de la maîtrise d'œuvre nationale pour ce qui est des priorités et des stratégies définies dans les programmes de pays. C'est ainsi que ces programmes pourront répondre au mieux aux besoins nés de la situation socioéconomique de chaque pays, au lieu de résulter de l'imposition de modèles économiques procédant de présupposés idéologiques et théoriques.

12. Nous réitérons notre soutien à l'Organisation des Nations Unies qui s'emploie à développer au mieux son potentiel, et à faire face aux problèmes économiques et sociaux urgents et sérieux des pays en développement. Nous réaffirmons en conséquence l'importance de l'Organisation comme principal centre de concertation et de négociation sur les questions de coopération internationale en faveur du développement. Nous attachons une grande importance au renforcement de son rôle dans la promotion de la coopération internationale en faveur du développement économique et social. Le développement est en effet une condition première de toute paix durable. La réalisation du droit au développement, droit humain fondamental, doit bénéficier de la plus haute priorité.

13. À cet égard, l'action lancée à l'Assemblée générale pour préparer le Sommet du Millénaire + 5 offre une excellente occasion pour les pays en développement de manifester clairement leurs vues et leurs priorités. Nous remercions à ce propos le Président du Groupe des 77 des efforts qu'il fait pour faire percevoir ces vues et ces perspectives et continuer à exprimer ces idées.

14. Nous nous redisons fermement attachés à renforcer encore la coopération Sud-Sud. Cette modalité de coopération revêt de plus en plus d'importance comme stratégie d'appui au développement et comme moyen d'assurer la participation effective des pays en développement à l'ordre économique mondial que l'on voit apparaître. Nous nous félicitons dans ce contexte de la célébration de la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en décembre dernier, et demandons au Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud de publier régulièrement un rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud, comme prescrit par le Sommet du Sud.

15. Nous avons convenu aussi qu'il est indispensable d'élargir la coopération Sud-Sud en encourageant les membres du Groupe des 77 à accéder au Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement. Nous estimons à ce propos que ce serait adresser un signal utile à ceux des membres du Groupe des 77 et de la Chine qui ne sont pas membres du Système mondial de préférences que d'indiquer au Sommet du Sud l'intérêt qu'il y a à y accéder et, pour ceux qui en sont membres, de signaler leur participation au troisième cycle de négociations.

16. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement industriel.

17. Nous saluons le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, principale institution des Nations Unies s'occupant d'environnement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et les résultats de la vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE, et soulignons en particulier l'importance de l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités des pays en développement. Nous réaffirmons à ce propos la nécessité de le mettre effectivement en œuvre sans tarder, et d'y consacrer des ressources financières nouvelles et supplémentaires.

18. Nous faisons valoir aussi l'importance de la prochaine vingtième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et soulignons que les résultats de cette session devraient être pris en compte pour l'examen de haut niveau des OMD par l'Assemblée générale à sa soixantième session.

19. Au cours de nos délibérations, nous avons pris note du lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et accueilli chaleureusement cette remarquable initiative, qui sera source d'énormes avantages pour l'ensemble de la communauté internationale. Le Groupe des 77 a formé en outre le vœu de voir la communauté internationale faire le nécessaire pour appuyer le programme « L'éducation pour tous » élaboré par l'UNESCO, organisme de pointe des Nations Unies pour l'éducation.

20. Nous avons noté par ailleurs les négociations en cours sur le projet de convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Les pays en développement sont extrêmement riches et divers au plan culturel, de sorte qu'il incombe au Groupe de jouer un rôle actif dans ces négociations.

21. Nous prenons note des préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit avoir lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Nous soulignons à ce propos qu'il importe que les gouvernements participent aux groupes de travail et à ce qu'ils font pour continuer d'explorer les éventuels domaines d'intérêt et de positions communs des membres du Groupe, notamment en ce qui concerne le financement d'un Fonds de solidarité numérique, la gouvernance de l'Internet et les efforts visant à réduire la fracture numérique.

22. Nous marquons une fois encore notre préoccupation devant la représentation insuffisante des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods. La part des voix de base qui leur revient est tombée de 11,3 % à 2,1 % du total des voix, alors même que le nombre d'États membres du FMI passait de 45 à 184. Il

s'en est suivi une modification notable de la répartition du pouvoir en faveur des pays ayant des contingents importants. Nous insistons donc sur la nécessité de mieux équilibrer le processus de décision, surtout lorsqu'il s'agit de décisions qui retiennent sur les intérêts des pays en développement.

23. Nous donnons mandat au Président du Groupe des 77 à New York pour qu'il fasse le nécessaire auprès des États Membres et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la désignation du Secrétaire général de la CNUCED.

24. Nous convenons de convoquer la trente-neuvième réunion des Présidents/Coordonnateurs des sections du Groupe des 77 à New York peu avant la sixième session de l'Assemblée générale.
